

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc.	Numéro de permis 2020027	Date d'inspection Le 30 novembre 2021
Nom de l'établissement Centre éducative les p'tits crayons 2		Numéro de téléphone (506) 384-5936
Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
23 À moins que par ailleurs il n'ait perdu le droit d'accès à l'égard de l'enfant, le parent ou le tuteur d'un enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé y a accès à tout moment lorsque l'enfant s'y trouve.	23	01 déc. 2021	
Commentaires : Les trois portes étaient verrouillées. La mentore en assurance de la qualité a dû faire les trois portes, cogner et attendre pour qu'une éducatrice ouvre une porte. Il y a eu une discussion avec la responsable au sujet de l'accès à un établissement de garderie éducative. Une des trois portes (minimum) devraient être déverrouillées même pendant le dodo.			
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au moins quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	36(3)(b)	29 nov. 2021	30 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La mentore en assurance de la qualité est arrivée à la fin de l'heure de repos puisque ce temps avait été devancé. Les lits étaient dans la salle et certains enfants jouaient à des jeux calmes. Lors de l'observation, aucun enfant n'était couché sur le planché sans matelas. La mentore en assurance de la qualité a discuté avec la responsable au sujet de la visite du 26 novembre dernier. La mentore en assurance de la qualité recommande de maintenir la recommandation de fournir un matelas ou un lit portatif aux enfants qui ne font habituellement pas de sieste et qui souhaitent se reposer.			

Commentaires généraux
Les mots " sieste\ repos " a été ajouté au marqueur dans l'horaire. La responsable a mentionné qu'elle allait ajouter à l'ordinateur ses mots et l'imprimer à nouveau. Lors de l'observation du temps de repos, la mentore en assurance de la qualité a observé deux éducatrices travailler ensemble sur le portfolio des enfants. Une autre éducatrice était entrain de désinfecter alors que son groupe était juste à côté entrain de dormir. Toutes les éducatrices ont porté un masque et aucun rappel n'a eu besoin d'être fait ni d'explication de la raison pour laquelle ils doivent porter des masques. La responsable a demandé à la MAQ de remplir le registre des visiteurs.

original signé par

Le 30 novembre 2021

Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

original signé par

Christine McGraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 novembre 2021

Date